

VILLE DE BETHUNE

PASSEPORT BIOMETRIQUE – UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS LISTE DES PIÈCES A FOURNIR POUR LES MAJEURS

LA PRESENCE DU DEMANDEUR EST OBLIGATOIRE AU DÉPÔT ET AU RETRAIT DU TITRE – LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS ACCEPTES

Passeport valable 10 ans **Vous munir des originaux**

- Deux photos d'identité identiques et récentes de moins de 6 mois**, en couleur, de format 35/45 mm de face, tête nue, visage et cou dégagés, sur fond un id couleur claire (bleu-clair, gris-clair) **le blanc est interdit**. La photographie doit être réalisée par un professionnel ou dans une cabine photo, utilisant un système agréé par le Ministère de l'Intérieur (norme ISO/IEC 19794-s : 2005).
- Copie intégrale **d'acte de naissance** ou extrait avec filiation (original datant de moins de trois mois) à demander au lieu de naissance – Pour les personnes nées à l'Étranger au Ministère des Affaires Étrangères – Service central d'état-civil, 11, rue Maison Blanche-44941 NANTES cedex 9 ou sur le site internet diplomatie.gouv.fr
- * **A fournir obligatoirement en cas de 1^{ère} demande ou de modification d'état civil (mariage, adoption simple...)**
- * **L'acte de naissance ne sera pas demandé si vous possédez une carte d'identité sécurisée non périmée (ou périmée depuis moins de 2 ans) mais vous devez impérativement connaître votre filiation (nom, prénoms, date et lieu de naissance de vos parents) pour remplir le formulaire sur place**
- * **En cas de perte ou vol, l'acte de naissance ne sera pas demandé si vous pouvez fournir la photocopie d'une carte d'identité ou d'un passeport sécurisé non périmé**
- Justificatif de **nationalité française** (né de parents étrangers ou né de parents nés eux-mêmes à l'étranger) selon les cas : **certificat de nationalité française, ou décret de naturalisation ou de réintégration, ou déclaration d'acquisition de la nationalité française dûment enregistrée, ou jugement constatant l'appartenance à la nationalité française**
- justificatif de **domicile récent à votre nom de moins de 3 mois** (quittance de loyer, d'électricité, de téléphone, avis de non-imposition ou de non-imposition, attestation d'assurance du logement...) **en original**
- Pour les personnes hébergées : **attestation sur l'honneur** (avec date d'arrivée/plus de trois mois) de l'hébergeant, pièce d'identité et justificatif de l'hébergeant **en original**
- En cas de renouvellement : **l'ancien passeport**, ou à défaut la **déclaration de perte** établie en Mairie lors du dépôt du dossier, ou la **déclaration de vol** par les services de police
- nom d'usage** – personne **divorcée** autorisée à garder le nom de leur ex-époux le jugement de divorce – livret de famille ou acte de naissance ou décès du défunt pour l'indication de la mention « **veuve** »
- Une **pièce d'identité avec photo** : CNI, passeport, permis de conduire, permis de chasser, carte professionnelle, carte de combattant
- Droits de timbre : 86 €** (bureau de tabac ou Trésorerie ou service des impôts)
- Recueil de vos **empreintes** sur place

PASSEPORT D'URGENCE

(après validation du caractère de l'urgence par la Préfecture)

Seules seront acceptées les demandes pour raisons **humanitaires, familiales graves** ou **professionnelles** sur présentation d'un justificatif **avec le formulaire rempli par l'utilisateur et visé par la mairie du domicile**. Fournir un extrait d'acte de naissance, un justificatif de domicile, une pièce d'identité, 30 € en timbre fiscal et pour les mineurs la photocopie du livret de famille des parents et du jugement de divorce si besoin, photo prise sur place. Passeport « Delphine » valable 1 an.